

Initiatives ministérielles

spécial ou à un comité législatif. Puis, nous aurions tenu des audiences.

• (1650)

Je suis d'accord avec lui. Nous devrions tenir des audiences pour entendre des gens des milieux urbains et ruraux. Je ne suis pas en désaccord avec lui. Nous aurions tenu des audiences après l'étape de la deuxième lecture. De cette façon, nous aurions pu amender le projet de loi. Il sait bien, s'il a participé à des comités législatifs, qu'au cours de ces audiences, les gens proposent d'amender un article ou un autre, puis on fait les amendements. C'est un projet de loi amendé qui revient à la Chambre. Les audiences du comité auraient pu donner ce résultat.

En procédant à l'étude du projet de loi, on aurait maintenu la confiance de tous les Canadiens qui demandent au gouvernement de prendre des mesures à l'égard du contrôle des armes à feu. Le gouvernement lui-même a commencé par répondre à cette demande en présentant le projet de loi. En effet, c'est votre gouvernement qui a d'abord présenté le projet de loi C-80. Je l'ai parcouru et j'ai déclaré que, dans l'ensemble, il était satisfaisant. Aujourd'hui, c'est votre gouvernement qui change la façon de procéder. Je crois en la consultation. Elle aurait pu être réalisée en votant sur le projet de loi en deuxième lecture puis en tenant des audiences.

Je suis ici depuis 25 ans et c'est comme cela qu'on procède habituellement. On aurait pu le faire encore. Nous aurions pu entendre des gens des milieux ruraux et tenir compte de leurs opinions.

Pour en revenir aux gens des milieux ruraux, nous avons modifié la législation par deux fois depuis que je suis au Parlement: en 1968, d'abord, avec le célèbre projet de loi omnibus sur le Code criminel, puis en 1978, lorsque nous avons raffermi nos lois sur les armes à feu. Chaque fois, il s'est trouvé des gens pour dire que nous allions tuer la chasse, que le tir sportif allait disparaître. Il n'en fut rien. Nous avons proposé des modifications et raffermi la loi.

Le député oserait-il prétendre que la chasse ne se pratique plus dans nos campagnes? La chasse se pratique toujours. Pour ce faire, il faut être muni d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu. La plupart des chasseurs responsables l'obtiennent. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais je dirais que près de 90 p. 100 des gens obtiennent un permis de conduire pour prouver qu'ils sont des conducteurs responsables. Presque tous les chas-

seurs prouvent leur sens des responsabilités en obtenant une autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Le député prétend qu'il n'est pas correct de comparer le Canada et les États-Unis parce que ce sont deux pays distincts. Il a raison. Ces deux pays diffèrent notamment par leur conception de la justice pénale. Au Canada, nous avons toujours cru dans le contrôle des armes à feu, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis. C'est notamment pour cette raison que le nombre d'actes criminels perpétrés avec une arme à feu est moins élevé au Canada et que moins de meurtres sont commis ici qu'aux États-Unis. On vit en sécurité au Canada; la situation n'est pas idéale, mais elle est certainement meilleure qu'aux États-Unis. À Toronto, ville de près de trois millions d'âmes, il y a eu 50 meurtres l'an dernier. À Détroit, pour une population égale, le nombre de meurtres s'élève à 400 ou 500. Tout le monde porte une arme à feu à Cleveland, Détroit, Buffalo et ailleurs.

D'accord, le Canada et les États-Unis sont différents. Cette différence repose justement, dans une certaine mesure, sur notre vision de la justice pénale.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je voudrais, dans mes observations, dire au député que le projet de loi du gouvernement en matière de contrôle des armes à feu néglige tout simplement l'un des problèmes qui nous préoccupe au Canada. En 1988, presque autant de Canadiens ont été assassinés à coup de couteaux qu'avec des armes à feu, soit 167 dans un cas et 169 dans l'autre. De plus, 138 personnes ont été battues à mort et 22 autres ont été étranglées.

Quatre-vingt pour cent des 657 personnes assassinées en 1989 l'ont été par quelqu'un qu'elles connaissaient et, dans la moitié des cas, il s'agissait d'un membre de leur famille immédiate. Très souvent, c'étaient des femmes assassinées par leurs maris ou leurs partenaires avec qui elles vivaient.

Or, le gouvernement a réduit le financement du conseil de la situation de la femme, des maisons de transition et des organisations de femmes. Il n'a absolument pas tenu compte de la violence contre les femmes au Canada. Dans la circonscription que je représente, nous avons deux cas importants où les agents de la GRC ont ramené chez eux, le lendemain matin, des gens qui avaient été accusés, la veille, d'avoir commis des actes de violence familiale et leur ont ainsi permis de continuer à agresser les personnes avec lesquelles ils vivaient. C'est comme si